



Prix du leadership pour la défense des droits et des intérêts de la SCO

Le **Prix du leadership pour la défense des droits et des intérêts** de la SCO sera décerné en 2026. Ce prix vise à souligner les efforts exemplaires des membres de la SCO servant à défendre les droits et les intérêts des différentes sphères d'activités du domaine de l'ophtalmologie. Le ou la récipiendaire de ce prix devra avoir déployé des efforts importants et soutenus se traduisant par des actions visant à sensibiliser le public, à mobiliser des ressources, à prévenir la cécité, à préserver la vision et à améliorer la santé oculaire en général, afin de contribuer ultimement à protéger la vue des Canadiens et des Canadiennes.

Chaque année, au mois d'août, la SCO sollicite des propositions de candidatures pour le Prix du leadership pour la défense des droits et des intérêts de la SCO. La période de mise en candidature se termine en octobre. La personne choisie comme récipiendaire du prix recevra son certificat l'année suivante pendant le congrès annuel et l'exposition de la SCO.

Admissibilité

La personne dont vous soumettez la candidature doit être un membre en règle de la Société canadienne d'ophtalmologie. Elle doit démontrer, sur le fil du temps, un engagement soutenu à défendre les intérêts des professions liées au domaine de l'ophtalmologie au Canada ou ailleurs dans le monde. Les actions qu'elle a pu poser peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Sensibiliser le public ou la communauté du milieu de la santé à la valeur de l'ophtalmologie;
- Inspirer les autres à se dépasser au-delà de leurs propres attentes dans leur pratique et à contribuer à la profession;
- Agir comme un ambassadeur ou une ambassadrice de la profession en faisant preuve d'intégrité, de professionnalisme, d'engagement et de responsabilité et en favorisant une communication exemplaire.
- Déployer des efforts exceptionnels pour promouvoir la profession à l'échelle locale, provinciale ou nationale.

Le dossier de candidature doit comprendre des cas précis portant sur la façon dont la personne candidate a fait la promotion de la profession d'ophtalmologiste; par exemple en s'impliquant dans des groupes communautaires, en sensibilisant le public par l'intermédiaire des autorités locales ou des médias, en siégeant à des comités, en se tenant au courant des questions professionnelles et en mettant ces connaissances en pratique et en les partageant avec d'autres.

La sélection du ou de la récipiendaire se fera en fonction des éléments de preuve fournis dans le dossier de candidature permettant, entre autres, d'apprécier leur contribution à défendre les intérêts du

domaine de l'ophtalmologie pour poursuivre des avancées dans la gestion des maladies oculaires au Canada.

Le ou la récipiendaire est une personne qui défend les pratiques ophtalmologiques sécuritaires. Elle a aussi un impact positif sur la profession en ayant aidé à éduquer les décideurs, le public et les médias, ou en ayant influencé des politiques ou la législation en défendant efficacement le droit à la santé au niveau local, provincial ou national. Son travail de représentation doit dépasser les attentes habituelles et être inclusif et respectueux des valeurs et de l'autonomie des personnes concernées.

Critères de sélection

Le nom de la personne pour laquelle vous soumettez un dossier de candidature sera pris en considération si elle répond à un, ou à plusieurs, des critères suivants :

1. Le travail de défense des intérêts a reçu le soutien des décideurs politiques, des médias ou des Canadiens et les a sensibilisés à l'importance de l'ophtalmologie, à ses avantages sociaux et économiques et à son rôle essentiel dans l'édification de la nation.
2. Elle partage ses connaissances et sa passion pour l'ophtalmologie avec d'autres par le biais d'écrits, de conférences ou de consultations.
3. Elle joue un rôle de premier plan dans le développement des communautés, de la province ou du pays relativement à l'ophtalmologie et elle est reconnue comme étant une leader dans ce domaine.
4. Elle s'implique activement auprès de groupes formés de parties prenantes qui œuvrent à l'avancement de l'ophtalmologie ou contribuent à d'autres efforts de défense des intérêts.
5. Elle fait la promotion, au sein de son organisation, des programmes, des outils ou des stratégies en lien avec l'ophtalmologie.
6. Elle travaille en partenariat avec le gouvernement et les décideurs, en utilisant une perspective axée sur les politiques en matière de santé et les innovations pour soutenir toutes les parties prenantes.

D'autres actions pourraient également valoir des points dans le cadre de l'évaluation du dossier :

- Les efforts de sensibilisation qui comprennent plusieurs volets ayant pour objectifs de cerner les enjeux, d'établir des alliances et de recueillir et de diffuser des données pertinentes.
- Une constance et un effort soutenu dans le temps.

Processus pour soumettre une candidature

Les mises en candidature pour ce prix seront acceptées d'août à octobre, au moyen du portail de soumission en ligne.

Le dossier de candidature comprend des documents à soumettre en appui à la candidature. Les documents que vous devrez télécharger comprennent :

- **obligatoirement** une lettre de recommandation (format PDF, 2 pages maximum);
- **obligatoirement** une synthèse biographique d'une page sur la personne dont vous soumettez la candidature (format PDF);
- **optionnellement** des articles de presse ou d'autres documents justificatifs pertinents (format PDF).